Caution appartement

Par Nataspain4

Bonjour

Séparer depuis 3 ans j'ai récupéré l'appartement et le bail avait été mis à mon nom.
Aujourd'hui j'ai déménagé et mon ex me réclame la moitié de cette caution, à savoir que c'était lui qui l'avait payer à l'époque via locapass car j'avais payer d'autres frais de mon côté.
Est-il en droit de me demander de lui restituer maintenant la moitié ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce n'est pas une caution, cette somme d'argent s'appelle "dépôt de garantie".

Sans reconnaissance de dette, vous ne devez rien à votre ex.

Par Nataspain4

Oui pardon dépôt de garantie.
Merci pour votre réponse rapide, il voulais enlever la pension alimentaire pour se rembourser.
Merci

Par yapasdequoi

MAuvaise idée !
Contactez la CAF pour mettre en place l'intermédiation.

Par Nataspain4

Merci pour votre retour.